



GUIDE DE DÉCLARATION

DIRECTIVES GÉNÉRALES

DIRECTIVES SUR LES SECTIONS

Déclarer les données employant la comptabilité d'exercice.

PAGE 1

1. RAPPORTS EXIGÉS:

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION

- (a) Ce questionnaire sur lequel vous devez porter des prévisions révisées vise tout spécialement l'industrie minière **au Canada**. Il nous permet de mettre à jour (réviser) les données recueillies des prévisions 1999 sur le questionnaire de Ressources naturelles Canada Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur du gîte et d'aménagement du complexe minier formulaire EX2R.
- (b) Les autres activités de votre organisation (fabrication, commerce de gros, transport routier ou par eau, etc.) doivent faire l'objet d'une déclaration séparée sur le formulaire Prévisions révisées M3.
- (c) Pour éviter tout chevauchement dans la déclaration de dépenses, seule la société responsable de la comptabilité doit faire une déclaration pour les entreprises en participation.

L'étiquette imprimée qui figure à la page 1 renferme les renseignements les plus récents que nous possédons en ce qui concerne l'identification de votre organisation. Dans l'espace prévu sous l'étiquette veuillez mettre à jour ces renseignements afin que nous puissions disposer, pour le présent questionnaire, de données exactes sur vos activités.

RENSEIGNEMENTS DE BASE

A. Type de propriété

Pour les entreprises et les institutions publiques, le propriétaire est le niveau de gouvernement, la personne, le groupe de personnes, l'organisme ou le corps constitué qui contrôle plus de 50% de droits de vote.

NOTA: L'aide financière (subventions, primes, etc.) apportée à une entreprise ou à une institution par un niveau de gouvernement quel qu'il soit ne fait pas nécessairement de ce dernier le propriétaire de l'organisation.

2. MONTANTS EN DOLLARS:

B. Année financière

- (a) Tous les montants en dollars doivent être indiqués en **DOLLARS CANADIENS**.
(ex.: \$8,555,400.00 arrondis à \$8,555)
- (b) Les **estimations les plus précises** possibles sont acceptables lorsque les chiffres réels ne sont pas disponibles.
- (c) Les numéros préimprimés 02 à 798 servent à l'identification.

Période couverte par cette déclaration:

Veuillez déclarer les dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999. Si ce n'est pas possible, veuillez déclarer les dépenses pour l'exercice financier de douze mois dont le DERNIER JOUR se situe entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars 2000. Les périodes de déclaration suivantes sont acceptables:

Les périodes de déclaration suivantes sont acceptables pour **1999** :

Mai	1998 - Avril	1999 (04/99)
Juin	1998 - Mai	1999 (05/99)
Juil.	1998 - Juin	1999 (06/99)
Août	1998 - Juil.	1999 (07/99)
Sept.	1998 - Août.	1999 (08/99)
Oct.	1998 - Sept.	1999 (09/99)
Nov.	1998 - Oct.	1999 (10/99)
Déc.	1998 - Nov.	1999 (11/99)
Jan.	1999 - Déc.	1999 (12/99)
Fév.	1999 - Jan.	2000 (01/00)
Mars.	1999 - Fév.	2000 (02/00)
Avril	1999 - Mars	2000 (03/00)

3. DÉFINITIONS:

Le **symbole *** sur le questionnaire indique qu'une définition est donnée dans le Guide de déclaration.

4. QUESTIONS:

Si vous avez de la difficulté à remplir le questionnaire,

- **Téléphoner à:**
Section des dépenses en immobilisations
(613) 951-9815 ou 1 800 345-2294
- **Télécopieur (613) 951-0196 ou 1 800 606-5393**
Section des dépenses en immobilisations
Division de l'investissement
et du stock de capital

5. RENVOI DE LA DÉCLARATION:

Veuillez renvoyer le questionnaire rempli dans l'enveloppe ci-jointe à l'adresse suivante:

Division de l'investissement et du stock de capital
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

SECTION A
Genre de dépenses

LES DÉPENSES D'EXPLORATION représentent toutes les activités et mesures de soutien, dont les dépenses réalisées sur un site minier ou hors d'un site minier en vue de chercher et de découvrir un gîte minéral ou métallifère et d'en exécuter la première délimitation, afin d'établir sa valeur économique potentielle (tonnage et teneur) et de justifier la poursuite des travaux.

DÉFINITIONS

LES DÉPENSES DE MISE EN VALEUR DU GÎTE représentent toutes les activités et mesures de soutien, dont les dépenses réalisées sur un site minier ou hors d'un site minier afin d'acquérir une connaissance détaillée d'un gîte déjà délimité, pour satisfaire aux besoins d'une étude de faisabilité justifiant la décision d'engager la mise en production et l'investissement nécessaire.

LES DÉPENSES D'AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MINIER - L'aménagement de la mine regroupe toutes les activités et mesures de soutien exécutées sur une propriété en production ou dont la mise en production est engagée, afin de délimiter et de définir en détail le minerai, d'y avoir accès et d'en préparer l'extraction; ce travail inclut aussi les forages, les travaux dans la roche et les mesures de soutien visant à augmenter les réserves de minerai.

LES DÉPENSES SUR UN SITE MINIER* représentent toutes les activités, mesures de soutien et dépenses appliquées à l'exploration ou à la mise en valeur d'un gîte supplémentaire et distinct, sur un site minier en production ou dont la mise en production est engagée.**

LES DÉPENSES HORS D'UN SITE MINIER* représentent toutes les activités, mesures de soutien et dépenses appliquées à l'exploration ou à la mise en valeur de gîtes qui ne sont pas situés sur un site minier en production ou dont la mise en production est engagée**. Ces dépenses comprennent celles qui sont faites pour des activités sur les sites des mines fermées.

* Un site minier est le secteur qui serait accessible et exploitable à partir d'installations qui sont actuellement en place ou dont la construction est prévue; la superficie de cette région variera donc selon le produit minéral, le type, l'attitude (horizontal, incliné, vertical) et l'étendue du (des) gisement(s), et la(les) méthode(s) d'extraction utilisée(s).

** Un site minier dont la mise en production est engagée répond à tous les critères suivants:

- 1) l'étude de la faisabilité de la production a été complétée
- 2) l'organisation a décidé officiellement d'entreprendre la production
- 3) l'organisation dispose des fonds nécessaires ou a conclu les ententes requises pour les obtenir
- 4) tous les permis et autorisations requis ont été obtenus
- 5) d'importantes pièces d'équipement nécessaires à la production sont achetées ou commandées.

3. Dépenses de construction non résidentielle

Rapporter le coût total des nouvelles constructions et autres ouvrages en surface (**sans le coût du terrain et d'habitation**) érigées au cours de l'année indépendamment de la date du paiement final. De même, inclure le coût d'installation de chauffage, de plomberie, des systèmes d'air climatisé, etc. qui peuvent être considérés comme faisant corps avec le bâtiment.

4. Machines et matériel

Le montant brut de toutes les dépenses en machines et équipement doit être rapporté à cet item, sauf les dépenses relatives à l'équipement faisant partie des installations fixes des ouvrages souterrains qui sont visées par item 3. Ce montant comprend les paiements effectués ainsi que les sommes dues et reliées à la machinerie et l'équipement acquis au cours de l'année. Voir aussi la note sur la machinerie et l'équipement citée dans le questionnaire. Les importations de machines et d'équipement neufs et usagés doivent être incluses. Ces importations sont des additions au marché canadien.

5. Terrains/droits miniers

Les dépenses en immobilisations pour les terrains devraient inclure tous les frais liés à l'achat des terrains qui ne sont pas amortis ou dépréciés.

Ces coûts ne doivent pas être déjà déclarés à titre de dépenses d'exploration et de mise en valeur.

6. Construction résidentielle (à l'exclusion des terrains)

Déclarer la valeur des bâtiments résidentiels, y compris les dépenses pour la partie domiciliaire des emplacements de ville et des complexes à usages multiples. Veuillez tenir compte des **EXCEPTIONS** suivantes:

- 1) Les résidences n'ayant pas de salles de bain et de cuisines autonomes (par exemple: baraques, dortoirs, campements, cuisines de campement, certaines résidences pour étudiants et personnes âgées),
- 2) La partie non domiciliaire des emplacements de ville et des complexes à usages multiples,
- 3) Les dépenses relatives aux services.

Les exceptions doivent être incluses dans les immobilisations appropriées (c'est-à-dire pour la construction non résidentielle).

7. Achat d'immobilisations usagées

Définition: Une immobilisation usagée peut être décrite comme étant un édifice, une construction, une machine ou une pièce d'équipement qui a déjà servi à un autre organisme canadien et que vous avez acquis au cours de la période visée par le présent questionnaire.

Explication: L'objectif de la présente enquête est de mesurer l'addition annuelle brute d'immobilisations neuves séparément de l'addition d'immobilisations usagées, pour l'ensemble de l'économie canadienne. Ainsi, l'acquisition d'une **immobilisation usagée** au Canada doit être déclarée séparément parce qu'elle laisse le total national inchangé. Il s'agit simplement d'un transfert d'une organisation à une autre.

Les immobilisations usagées importées par contre, doivent être déclarées dans la case appropriée (questions 3-4) en tant qu'immobilisations neuves parce qu'elles s'ajoutent au stock existant.

Changements des plans de dépenses en immobilisations

Remplir cette section seulement si la présente déclaration renferme des changements importants par rapport aux dépenses en immobilisations déclarées précédemment dans les "Prévisions pour 1999" (questionnaire vert). Le but de cette section est d'éclaircir la (les) raison(s) des changements importants relatifs aux dépenses en immobilisations déclarées et de réduire ainsi les possibilités de demande de renseignements supplémentaires.